chariots sont poussés par les tirailleurs eux-mêmes.

L'escadre de la Baltique

Londres, 30 décembre. — On télégraphie de Copenhague au « Daily Mail » que, d'après des informations sûres, on croit que la seconde escadre du Pacifique (escadre Rojdestvensky) ne continuera pas sa route vers l'Extrême-Orient.

Il paraît certain que cette flotte n'est pas en état de se mesurer avec les navires japonais.

L'escadre russe s'arrêtera probablement dans les eaux de Madagascar pour y attendre l'arrivée de la 3e escadre du Pacifique, dont on poursuit activement les préparatifs.

On télégraphie de Tokio que l'esprit public est très excité en raison de l'attitude des puissances neutres à l'égard de la flotte de la Baltique.

Le « Kokumin » qui représente les idées des classes intelligentes déclare que toutes les puissances, aussi bien l'Angleterre, l'Espagne, le Danemark que la France ont laissé se relâcher à l'égard de l'escadre russe les règles de la neutralité.

Le « Kokumin » émet l'opinion que le Japon doit tirer profit de cette attitude, et qu'il peut même remercier les puissances de l'avoir prise. En effet, si au cours des événements il fallait envoyer une escadre du côté de l'Occident, ces mêmes puissances seraient obligées d'accorder aux Japonais les facilités qu'elles ont consenties aux Russes.

Comme conclusion, le « Kakumin » affirme qu'un jour viendra où les puissances regretteront d'avoir enfreint, en faveur des navires de guerre russes, les lois internationales.

Les renforts russes

Pétersbourg, 30 décembre. — Il résulte des renseignements fournis par les journaux russes que l'échelonnement des renforts destinés à rejoindre les armées de Mandchourie, avant la fin de l'hiver, est à peu près le suivant :

Le 8e corps était rassemblé tout entier le 10 décembre à Moukden. Derrière lui marchèrent les 1re et 2e brigades de tirailleurs, parvenues aujourd'hui à destination. Les transports de réservistes destinés aux bataillons de dépôt d'Extrême-Orient se continuaient en même temps ; ces bataillons expédiaient à leur tour aux unités de première ligne des hommes destinés à combler les vides causés par les pertes subies au cours de la bataille du Cha-Ho.

Le 16e corps d'armée est en cours de transport ; il sera au complet sur le théâtre de la guerre vers le 10 janvier. On compte qu'il sera suivi immédiatement par le 4e corps actuellement mobilisé ; par la 12e division de cavalerie (mobilisée à Kharbel) ; enfin par les 3e, 4e et 5e brigades de tirailleurs. Un certain nombre de bataillons de plastounes (cosaques à pied) du Caucase prendront aussi la route d'Extrême-Orient, ainsi qu'une deuxième brigade de cavalerie du Caucase, constituée avec les mêmes éléments en hommes et chevaux et sur le même modèle que celle du prince Orbeliani.

Derrière ces unités, on en cite d'autres, telles que le 21e corps, à Kief, et le 13e corps à Smolensk, désignés aussi pour la guerre de Mandchourie ; mais celles-ci ne seront pas en ligne au printemps prochain et il n'y a pas lieu, quant à présent, d'en faire état.

L'agitation révolutionnaire EN RUSSIE

Moscou, 30 décembre. — Il est à remarquer que les provinces-frontières de la Russie sont celles qui manifestent en ce moment le plus d'effervescence.

Ce phénomène n'est que trop naturel, étant donné que ces régions sont peuplées d'éléments allogènes, différents de la nation russe proprement dite par la langue, les mœurs et la religion, et que ces mêmes populations sont particulièrement exposées, par leur situation géographique, aux excitations révolutionnaires parties de l'étranger ; mais les proportions que prend sur certains points l'agitation, a quelque chose d'anormal et de menaçant.

C'est ainsi que l'assassinat annoncé hier du préfet de police Sakarof, mis à mort à Choucha (Caucase), par des meurtriers politiques inconnus, paraît en relation avec le mouvement séparatiste arménien ; certains journaux de l'étranger soulignent ces faits, en ajoutant que la Russie a pour ainsi dire provoqué à plaisir cette explosion de mécontentement par la confiscation récemment ordonnée des biens d'église arméniens.

On annonce d'autre part qu'à l'occasion des mobilisations partielles exécutées en Pologne, de graves désordres se sont produits. A Lodz, au moment où défilait un cortège d'ouvriers, un agent de police fut tué d'un coup de feu. Dans une petite ville du district de Kalisz, l'église orthodoxe fut détruite et les cabarets furent pillés.

D'après un télégramme de Sosnowice, de graves désordres ont eu lieu à Kielge et à Konsk, de nombreux coups de revolver ont été tirés dans le conflit entre la police et la foule. A Konsk, une fabrique de machines a été complètement détruite.

Aujourd'hui, au bureau des postes de Minsk, un paquet rempli de poudre a fait explosion. L'employé de service a été grièvement blessé.

La double publication de l'oukase impérial, annonçant des réformes indéterminées et du communiqué gouvernemental rappelant à l'ordre les journaux et les assemblées où il était question de modifications au régime politique de l'empire, ont produit en Russie une impression très mauvaise.

La dépêche suivante, envoyée de Pétersbourg, nous renseigne à cet égard sur l'état de l'opinion et aussi sur les conséquences que peut avoir la cessation des séances des zemstvos :

— On commente beaucoup à Saint-Pétersbourg l'attitude des zemstvos de Moscou et de Tchernigof, qui se sont dissous temporairement en déclarant qu'ils cesseront de participer à l'octroi de secours aux familles nécessiteuses des réservistes envoyés sur le théâtre de la guerre. On voit là, généralement, une incitation aux autres zemstvos à suivre cet exemple et on considère ce fait comme une protestation indirecte contre la communication gouvernementale du 27 décembre.

Cette communication a accentué très sensiblement, par la menace qu'elle formule d'un retour éventuel à la politique réactionnaire, le mécontentement causé par le décevant oukase de la même date qui ne comporte en réalité que des réformes les unes déjà antérieurement promises, les autres très insuffisamment conformes aux aspirations nettement constitutionnelles de la partie libérale de la nation russe.

Le mouvement d'abstentionnisme des zemstvos fait des progrès. »

DANS LES MILIEUX OFFICIELS

Pétersbourg, 30 décembre. — La situation politique devient de plus en plus compliquée.

De source sûre, on apprend que le prince Mirsky, ministre de l'intérieur, est décidé à se retirer.

Le général Glasoff, ministre de l'instruction publique, imitera cet exemple.

M. Pobredonostseff, procureur du Saint-Synode, recommande l'emploi de mesures énergiques de répression contre tous ceux qui préconisent des réformes.

Le prince Galitzine, maire de Moscou, est poursuivi à raison de l'allocution libérale prononcée par lui devant le conseil municipal.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

MM. Maruéjouls et Pelletan n'assistaient pas à la séance.

LA CONVENTION FRANCO-SIAMOISE

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître la ratification de la convention franco-siamoise. Des instructions ont été envoyées au gouvernement général de l'Indo-Chine pour recevoir des autorités siamoises, l'ensemble des territoires cédés à la France.

La remise de ces territoires doit avoir lieu aujourd'hui même.

Ce n'est que dix jours après que les troupes françaises, qui occuperont Chantaboun à titre de gage, quitteront cette ville où un consul, déjà arrivé, sera immédiatement installé.

LA LEGION D'HONNEUR

Les ministres ont soumis au Conseil les nominations qu'ils se proposent de décerner dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion du 1er janvier.

Le prochain Conseil est fixé au mardi 10 janvier.

LE SUICIDE du Député Syveton

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

Paris, 30 décembre. — La journée d'hier, chez M. Boucard, a été des plus laborieuses les témoins s'étant succédé dans son cabinet de deux heures de l'après-midi à sept heures et demie du soir.

Le premier entendu fut, ainsi que nous l'avons dit, M. Potel, qui, interrogé sur un point spécial, fut, sa déposition terminée, confronté avec M. Ménard, et non pas avec le docteur Tolmer, ce qui n'a pas empêché certains journaux de parler, avec force détails, de la scène plutôt vive qui se serait produite entre celui-ci et M. Potel. Or, le docteur Tolmer n'est pas venu, hier, au Palais.

La confrontation que jugea utile, M. Boucard, entre M. Potel et M. Ménard, avait pour but d'élucider le fait suivant :

Le docteur Tolmer aurait dit à M. Ménard le soir du drame : « Je suis comme pris de remords. Je connaissais les griefs que Mme Syveton avait contre son mari. Mais je n'ai pas voulu m'entremettre entre eux pour essayer d'arranger les choses. Si je l'avais fait, Syveton ne serait peut-être pas mort à l'heure qu'il est ! » Le lendemain, M. Ménard rapporta ce propos à son associé, M. Potel, qui, par la suite, le rapporta à son tour à d'autres personnes.

Le juge d'instruction a demandé à M. Potel, s'il avait bien recueilli ces déclarations de la bouche de M. Ménard, et à M. Ménard s'il les avait bien recueillies de la bouche du docteur Tolmer. Tous deux ont répondu affirmativement.

A la suite de cette confrontation, qui n'a duré que le temps indispensable au greffier pour écrire demandes et réponses, M. Boucard a eu une entrevue avec le procureur général, puis, revenu dans son cabinet, il a longuement entendu M. Ménard sur l'origine des toxiques trouvés chez lui au cours de la perquisition que l'on sait : Mme Syveton, sur des points de détails, et, tout à la fin de la journée, Me Noilhan sur les résultats de l'opération judiciaire faite, la veille, à son domicile.

Une lettre de la veuve Syveton

Le docteur Barnay, a communiqué à la *Patrie* le texte de la lettre suivante que Mme Syveton aurait adressée à M. Syveton père, trois jours après la mort de son mari :

« Cher grand-père, je téléphone tous les jours pour avoir de vos nouvelles ; il faut avoir beaucoup de courage et d'énergie et plus tard, quand j'aurai le cœur à sortir, nous nous consolerons en parlant de notre cher disparu.

N'attachez aucune importance aux dires des journaux ; je n'en lis aucun, faites comme moi.

Rien ne pourra tâcher sa mémoire. Nous perdons tout en Gabriel.

Je vous embrasse tendrement. Votre belle-fille dévouée. »

Interview du docteur Tolmer

Un journal du matin ayant publié une interview dans laquelle le docteur Tolmer aurait dit : « Pourquoi Syveton, s'il a voulu réellement se suicider, ne s'est-il pas enfermé dans son cabinet ? »

Nous avons demandé à ce témoin de nous préciser son opinion sur ce point :

— Mais je ne puis rien préciser, nous a-t-il répondu, puisque je n'ai pas tenu le propos qui m'est attribué. Je sais, oui, que le cabinet de travail de M. Syveton est resté ouvert pendant le drame.

Je pense également que M. Syveton a pu ne pas fermer sa porte à clef dans l'espoir qu'on viendrait, au dernier moment, à son secours : et cela m'est suggéré par ce qu'a dit Mme Syveton à M. Ménard, une heure avant le drame : « Il dit qu'il veut se suicider. Mais il ne le fera pas, ou il se manquera. » Je n'ai rien dit de plus. »

Les Experts

Au laboratoire de toxicologie, où nous nous sommes présentés ce matin, on nous déclare ne pouvoir donner aucun renseignement nouveau. Le rapport fourni à M. Boucard n'est pas définitif ; les recherches vont continuer encore quelques jours, et un second rapport sera donné vers le milieu de la semaine prochaine.

Nous devons cependant enregistrer le bruit d'après lequel le professeur Pouchet aurait manifesté l'intention de donner sa démission d'expert et aurait, à cet effet, demandé une entrevue au procureur général.

Les experts ne sont pas les seuls, d'ailleurs, à être divisés sur la question du crime ou du suicide. M. Bulot, comme on le sait, croit à la première hypothèse, tandis que MM. Fabre et Boucard croient à la mort volontaire.

LA FRANCE ET LE MAROC

LA SITUATION

Tanger, 30 décembre. — Les journaux français ne semblent pas se rendre un compte tout à fait exact de la situation où en sont nos rapports avec le Makhzen.

Au reçu de l'avis annonçant que les officiers de notre mission devaient être renvoyés dans le délai d'un mois, M. Saint-René Taillandier a écrit à Ben-Sliman, le ministre des affaires étrangères, une lettre où il prévenait qu'il ne pouvait accepter une pareille mesure ni aucune discussion à son sujet, qu'il en référait au gouvernement français et qu'en attendant, il différait le départ de son ambassade pour Fez.

En même temps, il prévenait notre consul, M. Gaillard et le chef de notre mission, le commandant Fariau, que si les dispositions du gouvernement marocain ne changeaient point, ils auraient à quitter Fez dans les douze jours. Mais c'est là une mesure qui n'a point été signifiée au Makhzen, qui a été simplement concertée entre le ministre de France et ses subordonnés et de l'opportunité de laquelle M. Saint-René Taillandier restera juge jusqu'au dernier moment.

Les nouvelles qui nous parviennent de Fez, et qui sont postérieures au renvoi des missions font d'ailleurs espérer qu'il n'y aura pas lieu d'y recourir. On avait annoncé que les ministres qui passent pour nos partisans Ben Sliman et Guebbas étaient en complète disgrâce. Or, l'ordre d'aller prendre le commandement d'une expédition dans le Houz qui avait été donné à Guebbas et que l'on considérait comme une sorte d'exil n'a pas été maintenu.

De son côté, Ben Sliman vient d'envoyer une dépêche à M. Saint-René Taillandier ce qui indique qu'il est toujours en fonction. Et cette dépêche indique que le Makhzen continue à traiter les affaires avec les nations européennes dans un tout autre esprit qu'un esprit de rupture.

Elle annonce, en effet, que l'affaire El Menebhi est enfin réglée. On sait que l'Angleterre, ayant accordé sa protection autrefois à ce favori du sultan, n'avait pas voulu l'abandonner dans sa disgrâce. Après des négociations qui ont duré longtemps, elle avait limité ses exigences aux trois points suivants :

1. El Menebhi ne serait pas inquiété dans son existence et pourrait se retirer où il lui plairait ;

2. Les biens qu'il possède à Tanger lui seraient conservés ;

3. Il recevrait pour les biens qu'il possédait dans l'intérieur du Maroc et qui feront retour au Trésor marocain une indemnité de deux cent cinquante mille francs.

Le sultan avait accepté assez aisément les deux premiers points, mais il résistait énergiquement sur le troisième.

La France a prêté à l'Angleterre ses bons offices pour lui faire obtenir satisfaction.

Du fait que les vizirs partisans des réformes sont toujours à leur poste, et du fait que le sultan vient de donner une preuve de bonne volonté en cédant sur ce troisième point et en réglant l'affaire El Menebhi, on conclut ici qu'il n'attachait pas au renvoi des missions une intention aussi nettement hostile qu'on l'avait cru au premier abord.

C'est une raison d'espérer qu'il ne persistera pas dans sa décision quand la lettre du ministre de France aura été portée à sa connaissance.

L'ATTITUDE DU SULTAN

L'*Agence Havas* publie cette information :

« Les préparatifs de la mission française pour Fez qui n'ont jamais été interrompus, se poursuivent avec plus d'activité. On suppose que les renseignements reçus de la Cour représentent le sultan comme disposé à se montrer plus conciliant envers les étrangers. »

Mort du romancier Pierre Maël

Paris, 30 décembre. — On annonce la mort de M. Causse, connu dans le monde des lettres sous le nom de Pierre Maël.

M. Causse s'était destiné à la marine ; étant aspirant, il fut victime d'un accident qui le laissa boiteux et qui le força à quitter le service. Il entra alors dans le journalisme ; il fut pendant quelque temps rédacteur parlementaire à la « Gazette de France » ; mais il abandonna la politique pour les lettres.

Doué d'une très vive imagination qu'il alliait à une grande finesse d'observation, il publia des romans qui obtinrent le plus vif succès. Il fit des choses de la marine l'objet de ses premiers ouvrages ; le « Torpilleur n° 107 » commença sa réputation, qui ne fit que grandir par la suite.

Il compte aussi parmi les écrivains réputés de la littérature enfantine.

Il est mort en pleine force, enlevé par une attaque de grippe infectieuse.

M. Charles Causse — « alias » Pierre Maël, — était originaire de LILLE.

M. Pierre Maël est mort... Mais M. Pierre Maël continuera à écrire. On le verra, comme auparavant, signer des contrats avantageux avec les éditeurs et les directeurs de journaux. M. Pierre Maël est mort, mort autant qu'on peut l'être, mais on le rencontrera encore.

Quel est ce mystère ? Voici :

Le nom de Pierre Maël appartenait à deux écrivains, dont l'un, en effet, vient de mourir. De par un traité en bonne et due forme, le survivant, M. Charles Vincent, a le droit de signer de ce pseudonyme célèbre et qui constitue une firme, dont la valeur peut être chiffrée comme celle d'un fonds de commerce.

Les grèves aux Etats-Unis

New-York, 30 décembre. — Une des grèves les plus longues dans l'histoire du travail aux Etats-Unis semble être sur le point de se terminer. Les syndicats d'ouvriers filateurs du Massachussetts ont convoqué pour aujourd'hui un meeting, au cours duquel les ouvriers devront voter sur la question de savoir s'ils doivent ou non continuer la grève.

Cette grève a commencé en juillet dernier et un grand nombre de grévistes en souffrent maintenant beaucoup.

La collision des express Lille-Calais

MORT DU DOCTEUR AUCLAIR

Paris, 30 décembre. — Le docteur Auclair, de Roubaix, une des victimes de la catastrophe de la Chapelle, est mort à deux heures, des suites de ses blessures, à l'hôpital Lariboisière, au moment où on le transportait à la table d'opérations.

Ce décès porte à quatorze le nombre des victimes de la catastrophe.

Le docteur Auclair était âgé de trente-sept ans.

UN BLESSE SANS NOM

L'accident de la gare du Nord a fait une victime dont on n'avait pas, jusqu'ici, fait mention.

C'est un officier d'artillerie, attaché à l'inspection des places du Nord, qui est resté plus de deux heures sous les débris des wagons broyés.

Lorsqu'il fut dégagé, il refusa, malgré l'insistance des sauveteurs, de donner son nom et de se laisser transporter à l'hôpital.

Après un pansement sommaire, il se fit conduire directement chez des amis, à Vincennes.

L'officier avait obstinément refusé de se faire connaître parce qu'il était en absence illégale.

Toutefois, son état s'étant aggravé et le blessé n'étant pas capable de regagner son poste, il dut faire appeler le major du 13e régiment d'artillerie, qui lui prodigua ses soins, et le fit transporter à l'hôpital militaire Bégin.

L'officier porte à la face des plaies profondes qui nécessiteront un traitement de plusieurs semaines.

Les opérations du docteur Fort

Paris, 30 décembre. — On se rappelle qu'à la suite de la mort du commandant Amouroux, survenue après une opération pratiquée sur cet officier par le docteur Fort, la famille du défunt déposa une plainte contre ce chirurgien, en homicide par imprudence. Un peu plus tard, M. Viry, receveur de l'enregistrement à Gournay (Seine-Inférieure), déposait à son tour une plainte pour blessures par imprudence contre le docteur Fort, à qui il reprochait de lui avoir laissé dans la vessie un débris de sonde en gutta-percha.

Le docteur Fort, au sujet de cette seconde plainte, affirmait que l'élimination de ce débris de sonde s'effectuerait sans inconvénients graves pour son client. Celui-ci est mort le 24 décembre, à Gournay.

M. Berr, juge d'instruction, aussitôt qu'il a connu ce décès, a envoyé au parquet une commission rogatoire donnant mission au procureur de la République de faire exhumer le cadavre et de commettre un médecin à l'autopsie.

Incendie des stocks de Coton

AUX ETATS-UNIS

New-York, 30 décembre. — En raison de la baisse considérable du coton, les planteurs et les négociants de certaines régions du Sud ont adopté un remède héroïque, qui est d'en brûler une certaine quantité de stock en magasin, pour relever les prix.

Il a été proposé d'en détruire ainsi DEUX MILLIONS DE BALLES fournis par les divers Etats producteurs, au prorata de leur production.

Les feux de coton ont commencé mercredi en Géorgie, où plusieurs milliers de balles flambent à cette heure comme des feux de joie ; à Fort-Gaines et dans d'autres villes, où ils ont été allumés en grande cérémonie.

On se demande si cet expédient violent et antisocial, qui consiste à détruire une richesse pour équilibrer l'offre et la demande et relever le prix de vente, produira tous les effets qu'on en attend, étant données les prévisions du rendement énorme de la prochaine récolte. Il faudrait aussi détruire la plus grande partie de celle-ci !

Le même procédé avait été préconisé au Brésil pour une partie de la récolte de café. On s'est contenté d'adopter des mesures tendant à empêcher la création de nouvelles plantations.

LES FICHES

PROCES EN DIFFAMATION

Paris, 30 décembre. — Le commandant en retraite Bignécourt, intente un procès en diffamation au « Gaulois » et au « Figaro ».

M. Bignécourt demande dans son assignation 100.000 francs de dommages-intérêts et l'insertion de la décision à intervenir dans vingt journaux à son choix. Il fonde sa demande sur l'article 1382 du Code civil, attendu que « l'attribution qui lui est faite de ces prétendus renseignements et leur publication lui ont causé un grave préjudice au point de vue matériel et au point de vue moral, et que par le fait de cette publication, une plainte contre lui a été déposée entre les mains du grand-chancelier de la Légion d'honneur.

On sait que le commandant Bignécourt habite Saint-Quentin.

LES PETITS FONCTIONNAIRES

Les Groupements des petits fonctionnaires. — L'Œuvre syndicale. — Un vaste Congrès national. — Pour les Revendications communes.

Nous nous sommes fait à diverses reprises l'intermédiaire des petits fonctionnaires de tous ordres (instituteurs, cantonniers, sous-agents des postes, etc.) pour faire entendre en haut lieu leurs légitimes doléances. En effet, il faut bien convenir que, malgré certaines améliorations partielles, la situation de la plupart d'entre eux reste précaire et difficile et qu'il y a encore, dans cet ordre d'idées, bien des réformes à accomplir.

Un comité s'est organisé pour convoquer en un grand congrès national les délégués de toutes les corporations des petits fonctionnaires et pour étudier ensemble les points communs d'un programme de revendications Ce congrès devait primitivement avoir lieu à l'époque de la Noel, les 25 et 26 décembre. Mais en présence de l'insuffisance de l'organisation et de l'importance de la tâche, il a été ajourné aux 23 et 24 avril 1905.

D'ailleurs, il faut noter qu'une des principales difficultés auxquelles se sont heurtés les organisateurs est l'isolement de beaucoup de petits fonctionnaires, ainsi que l'indifférence de la plupart d'entre eux pour l'organisation syndicale. Ainsi, dans chaque profession, le nombre des syndiqués est sensiblement inférieur au nombre des isolés et cette dispersion est assurément une grande cause d'impuissance. Sur les 20.000 agents que compte le service actif des douanes, il ne s'en trouve pas plus de sept mille de groupés dans l'Association des employés des douanes.

Sur les 60.000 sous-agents des postes, 31.000 seulement sont groupés ; la plupart des facteurs ruraux n'appartiennent à aucune association professionnelle, à aucun syndicat.

Les employés de mairie, qui ont cependant le plus grand intérêt à s'unir, ont bien organisé cinq ou six groupements ; mais ces groupements ne comprennent pas plus de 3.000 membres, alors que le personnel des employés de mairie se monte à 118.000 environ. Faut-il citer encore les gardiens de prison, les employés des haras, les employés de préfecture, qui pour la plupart n'appartiennent à aucune organisation corporative ? Quant aux gardes champêtres, qui sont au nombre de 30.000, ils ont bien des congrès annuels et une sorte de commission permanente qui applique les décisions des congrès, mais ce n'est qu'une organisation embryonnaire qui n'a ni la vie ni l'action, ni l'utilité d'un groupement syndical.

C'est pour atteindre ces innombrables isolés que le comité d'organisation des congrès doit accomplir, durant plus d'un mois, dans toutes les principales villes de province, un vaste travail de propagande, afin de multiplier les associations et les syndicats, d'en créer de nouveaux et de renforcer ceux qui existent. C'est là, en effet, la tâche la plus urgente et la plus féconde.

Le congrès qui s'assemblera en avril ne sera lui-même vraiment fécond que s'il représente un vaste ensemble d'associations, de groupements de syndicats, et si chacun de ces groupements, représente lui-même la grande majorité du personnel intéressé.

Déjà de nombreuses adhésions sont venues, parmi lesquelles nous notons : l'Union amicale des ouvriers à poste fixe des poudrières nationales ; l'Association amicale des employés attachés à la culture du tabac ; l'Association générale des gardiens des musées nationaux ; l'Association syndicale professionnelle des agents secondaires et journaliers de l'Administration centrale de la marine ; la commission permanente du derniers congrès des gardes-champêtres de France ; l'Association amicale et fraternelle des officiers et maîtres de port, gardiens de phare, éclusiers et pontiers ; la Fédération de l'enseignement secondaire ; le Syndicat des employés d'octroi ; l'Association professionnelle des agents secondaires journaliers et auxiliaires du département de la guerre.

D'autres organisations ont manifesté leur désir de ne s'associer qu'à une seule partie des travaux du congrès, celle qui a trait à la question des retraites et à la revision de la loi du 9 juin 1853. Ce sont, notamment, les instituteurs, les employés au timbre national, les juges de paix.

On peut juger par là de l'importance décisive que pourra avoir le congrès du 23 avril. Il en peut résulter un élan nouveau d'organisation syndicale, un grand mouvement de cohésion et d'unité qui aboutira à la réalisation rapide de mille revendications légitimes, encore incomplètement écoutées et que le *Réveil du Nord* et l'*Egalité* se feront un devoir de soutenir devant l'opinion et auprès des pouvoirs publics.

Emile RAYMOND.

Faits Divers REGIONAUX

L'Affaire Avon

PREUVES ET DOCUMENTS

La reproduction que nous avons faite ici de la lettre adressée, le 29 janvier 1903, à M. Mourmant, conseiller municipal de Lille, par M. le capitaine Avon, a déjà démontré que M. le général Avon ne pouvait pas ignorer les démarches faites par son fils auprès des francs-maçons et des hommes politiques du « Bloc » contre lesquels il a fulminé avec tant de véhémence dans l'*Echo de Paris*.

Demain, nous publierons entr'autres pièces, des FAC-SIMILE de lettres qui établiront définitivement que M. le capitaine Avon fut le protégé de M. le docteur Debierre et de M. Vadécart.

L'opinion publique, qui a déjà jugé les procédés des deux Avon, sera dès lors complètement édifiée.

Une saisie de 200 kilogs de tabac A RONCQ

Les allées et venues d'une automobile éveillaient, depuis quelque temps, l'attention des douaniers de la brigade d'Halluin.

Le propriétaire de la dite automobile, connue honorablement dans la région, atténuait toutefois la défiance des douaniers. Néanmoins, après de plus amples renseignements, les préposés furent convaincus qu'ils avaient affaire à des fraudeurs de haute marque.

Dans la soirée de mercredi, le mystère s'éclaircit ; le brigadier des douanes, Jean Dancoine, de la brigade d'Halluin, remarqua la fameuse automobile ; il en rendit compte aussitôt au sous-brigadier, Jules Capiaux et au préposé Jules Arisse qu'il rencontra à Roncq.

Ils se mirent aussitôt tous trois en campagne.

Vers huit heures et demie, le sous-brigadier Capiaux et le préposé Arisse, qui se

---

FEUILLETON DU 1er JANVIER. — N° 19

LES

Vautours de Paris

PREMIERE PARTIE

LE DRAME DE FONTAINE-AUX-BOIS

VII

Toujours la femme

Il raviva le feu allumé par cette malheureuse Colette, jeta sur la braise des copeaux qui ne tardèrent pas à s'enflammer, étendit quelques loques devant les deux étroites fenêtres qui éclairaient sa misérable chaumine et attendit.

S'il avait eu quelques irrésolutions après son entretien avec le comte de Rouvres, la visite inattendue de la servante du Lion d'Or les avait dissipées.

Mais ce n'était plus seulement cinquante mille francs qu'il voulait, c'était tout ce qu'il pourrait arracher à ce tentateur qui venait à lui.

Pour obtenir cette somme, pour avoir enfin un peu de cet or dont il n'avait jamais possédé que quelques parcelles sans valeur, il était résolu à tout.

Là, comme toujours, la femme jouait son rôle.

Pour lui, c'était cette pauvre fille née dans la dernière misère, sa voisine, dont il aurait dû respecter l'enfance et dont il avait lâchement abusé, qui le poussait au crime, inconsciemment, sans le savoir et sans le vouloir.

Elle était le rayon de soleil du bouge dans lequel il végétait.

Il ne pouvait se passer d'elle et pour se l'attacher, il aurait assassiné, volé et commis n'importe quelle infamie.

En lui annonçant qu'il possédait une somme considérable, il avait effrontément menti.

Mais déjà il entrevoyait l'espérance de gagner cet argent.

Il savait où le prendre.

Ne connaissait-il pas depuis des années le comte Xavier de Rouvres ?

Un viveur effréné, sans scrupules, capable des plus viles manœuvres, tout en conservant le décorum extérieur et les façons d'un homme du plus élevé des mondes.

Doux à ses heures, poli, plein de prévenances pour ceux dont il voulait capter la confiance, avec la poignée de main facile et la générosité du prodigue qui n'a jamais su compter.

Il n'était pas comme cette misérable Colette, lui !

Il était entré dans la vie par la porte dorée, presque aussi riche que le parent qu'il enviait, et auquel il vouait la haine qui grondait en lui contre tout ce qui gênait ses appétits et ses jouissances.

Il appartenait à une grande famille et à vingt ans il possédait un beau nom avec tout ce qu'il faut pour le soutenir.

Jusque-là tout ce qu'on savait dans le petit peuple de travailleurs et de valets qui voit d'en bas les splendeurs de ces opulentes maisons, c'était que depuis sa majorité le comte Xavier avait vendu peu à peu ses domaines et ses biens de toute sorte et que bientôt il ne lui resterait plus rien de sa fortune.

Mais, comme l'usurier de la rue de la Victoire, Clopin calculait que le comte était l'héritier du jeune duc de Brévannes et de la duchesse, et du caractère dont il le connaissait, il ne doutait pas qu'il ne dût être exaspéré de ne pouvoir mettre la main sur les biens énormes de la maison.

Un léger bruit qu'il entendit derrière les bâtiments lui annonça l'arrivée de celui qu'il attendait.

Il se précipita au-devant de son visiteur et referma la porte derrière lui en demandant :

— Par où êtes-vous venu ?

— Par les bois.

— Vous n'avez rencontré personne ?

— Personne.

Ils étaient seuls.

Le comte était enveloppé dans un pardessus couleur feuille morte.

Il rabattit le collet qui cachait à demi son visage, s'installa devant le feu, à califourchon sur une mauvaise chaise.

Et aussitôt :

— Tu as compris ce que j'ai voulu te dire hier ?

— A peu près.

— Et tu as réfléchi ?

— J'ai fait mieux.

— Quoi donc ?

— J'ai monté la garde auprès du pavillon de la demoiselle.

— Le duc est venu ?

— Oui.

— Et alors ?

— J'ai appris des choses qui vous intéressent plus que moi.

— Comment ?

— Quand on a des confidences à se faire, il ne faut jamais ni parler haut ni laisser les fenêtres ouvertes. La demoiselle est jeune ; le duc aussi. Ils ont eu cette imprudence.

— Après ?

— J'étais au pied du mur sous la fenêtre de la belle blonde et j'ai entendu ce qu'ils avaient à se dire.

Clopin ajouta malicieusement :

— Oh ! l'affaire n'a pas été longue. Quelques paroles et la fenêtre s'est refermée. Seulement j'en savais assez.

Le comte fronçait le sourcil.

Il demanda durement :

— Le secret dont tu m'as parlé hier ?

— C'est justement de lui qu'il s'agit.

Clopin prit un temps.

Le visage de Xavier de Rouvres s'était contracté.

On aurait pu croire qu'il devinait ce qu'il allait entendre.

Sans doute, il était déjà décidé aux dernières extrémités, mais peut-être comptait-il sur un peu de répit, sur le temps des réflexions.

La fatalité des événements l'acculait-elle si tôt à la nécessité du crime ?

— Voyons, ordonna-t-il d'une voix altérée, pas de détours, la vérité. Que sais-tu ?

— Voici. La jeune dame s'est jetée dans les bras de M. André et lui a murmuré quelques mots que je n'entendais pas, mais dont je comprenais le sens. Il a eu un cri de joie. Ah ! ils s'adorent, ces enfants-là, je vous en réponds. C'est un rude péché de leur vouloir du mal.

— Achève donc.

— Le duc a dit très haut : — Tant mieux.

Et Clopin prononça lentement :

— « La race des Brévannes ne finira pas. »

C'est toujours M. André qui parle !

— Tu en es sûr ?

— Autant que d'être pauvre comme Job. J'ai encore ses paroles dans la tête. Là-dessus ils se sont enfermés et je les ai laissés à leurs affaires.

— C'est tout ?

— Non. Auparavant j'avais déjà appris autre chose.

— C'était ?...

— Que la jeune personne rentre à Paris mardi, dès le matin.

— Donc il ne nous resterait qu'un jour pour agir...

— Ou plutôt une nuit.

Les traits du comte se convulsèrent atrocement.

Il demanda :

— Tu es certain qu'André a dit : « La race des Brévannes ne finira pas ? »

— Faut-il vous le répéter ? J'ai une bonne mémoire et des oreilles qui valent mieux qu'elle.

— Eh bien ! fit le comte, mon cousin se sera trompé. Voilà tout.

— Comment ?

— La race et le nom des Brévannes finiront avec lui.

— Quand ?

— Cette nuit.

— Cependant...

— Ecoute... J'ai toujours pensé que tu as beaucoup de vices et de plus beaucoup d'esprit, Clopin, puisque tu sais les cacher.

— Vous me flattez.

— Tu as aussi de l'ambition.

— *Peut-être.*

— Si une bonne occasion de fortune se présentait à toi, tu ne la repousserais pas.

— Savoir.

— Cette occasion, je te l'apporte.

— Voyons-la.

— D'abord, tu me promets le secret ?

— Quoi qu'il arrive, oui. Je n'ai jamais trahi personne.

— Il n'y a que les imbéciles qui vendent ceux qui leur offrent ce qu'ils désirent. Et tu voudrais de l'argent ?

— Un peu...

— Je t'en donnerai beaucoup, à une condition :

— C'est que je vous servirai...

— Fidèlement.

— Et contre votre jeune cousin, le duc André de Brévannes...

— Tu l'as dit.

— En le faisant disparaître ?

— Je ne vois pas d'autre moyen d'assurer ta fortune et la mienne.

— C'est ce que j'avais compris en vous écoutant hier.

— Es-tu disposé à agir ?

— C'est selon. D'abord qu'est-ce que l'affaire me rapportera ?

— En cas de succès cinquante mille francs.

— J'allais vous les demander et même davantage.

— Prends-les d'abord. Nous verrons plus tard.

— Qu'entendez-vous par ces mots, en cas de succès ?

— J'entends si André reste mort sur le coup.

— Compris.

— Rien de plus facile, et j'avais d'abord eu l'idée de l'exécuter moi-même en me passant de tes services.

— Oh !

— Réflexion faite, j'aime autant que tu te charges de l'opération.

Et comme le sabotier avait un visible frisson, le comte s'expliqua :

— On pourrait me soupçonner. Personne ne songera à t'accuser. Tu as une réputation de douceur et d'honnêteté que tu ne mérites pas. Elle nous profitera à l'un et à l'autre. Un coup de fusil isolé dans la nuit n'attirera l'attention de personne. Les braconniers ne manquent pas aux environs. Tu rentreras chez toi sans encombre comme un renard à son terrier et lorsqu'on t'apprendra l'événement, tu feindras la plus grande surprise. Qu'as-tu à redouter ? Rien. Pour moi j'aurai soin de ne pas me trouver seul un instant... Mais...

Il fixa le sabotier et dit :

— Il ne faut pas rater ton gibier. Ce serait un désastre !...

— C'est dur.

— Pourquoi ? Tu es un tireur de premier ordre.

— Possible.

— Alors ?...

— Les Brévannes n'ont jamais été mauvais pour moi.

— Si tu as des scrupules...

(A suivre.)